

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Mines et des Relevés techniques à cet égard. Étant donné que le gouvernement a refusé de répondre aux questions touchant le problème minier en Nouvelle-Écosse parce qu'on n'avait pas encore envoyé le rapport Donald, comment se fait-il que le ministre annonce publiquement son inquiétude au sujet d'une situation que le rapport Donald et le programme du gouvernement étaient censés améliorer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question prête à discussion.

M. MacInnis: Comme l'attitude du gouvernement.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA «NORTHERN ONTARIO PIPE LINE COMPANY»
—L'ABROGATION DE LA MESURE
LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à un détail administratif assez peu important. Voici ce que j'aimerais demander au ministre des Mines et des Relevés techniques. Comme la *Northern Ontario Pipe Line Company*, société de la Couronne, a complètement cessé toute activité, le ministre songe-t-il à annoncer l'abrogation de la mesure législative qui maintient l'existence de cet organisme défunt?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je connais le problème, monsieur l'Orateur. Puis-je considérer la question comme un préavis? J'essaierai d'y répondre bientôt.

L'AGRICULTURE

L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE
L'ALIMENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il nous dire si l'Union des cultivateurs lui a demandé d'instituer une commission royale pour enquêter sur tous les aspects de l'industrie de l'alimentation et, si oui, quelle attitude a-t-on adoptée à ce sujet?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Cette requête a été faite par l'Union des cultivateurs dans le mémoire qu'elle a adressé au gouvernement, mais en ce moment, ce dernier n'a pas l'intention de créer une commission de ce genre.

[L'hon. M. Sharp.]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RÉGLEMENTATION DE L'HALLUCINOGENE
«LSD»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Eu égard à la grande variété de déclarations sur l'hallucinogène connu sous le nom d'acide D-lysergique, particulièrement en ce qui concerne ses dangers, le ministère étudie-t-il la question et pouvons-nous compter sur une déclaration concernant les mesures de contrôle envisagées ou une politique générale que suivrait le ministère en cette matière?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question n'est pas si urgente qu'elle requière une réponse dès maintenant. Le député voudra peut-être l'inscrire au *Feuilleton*.

LA POSOLOGIE EN PÉDIATRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la déclaration faite hier par le chef du service de pédiatrie à l'Hôpital municipal d'Ottawa, selon laquelle les fabricants de médicaments mettaient en danger la vie des enfants en ne spécifiant pas les doses qui leur étaient destinées, le ministre dira-t-il si le gouvernement se propose de remédier à cet état de choses?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiendrai volontiers cette question comme un préavis.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

UN RÈGLEMENT POUR L'ÉTUDE DES CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose une question au leader de la Chambre relativement à notre procédure. Ma question découle du fait que l'étude des crédits figure au programme d'aujourd'hui.

Que comptent faire le gouvernement ou le leader de la Chambre au sujet de l'ordre, adopté par la Chambre à la dernière session et visant l'établissement d'un comité spécial qui serait chargé d'élaborer des règles applicables à l'étude des crédits, conformément à la nouvelle disposition établissant un maximum de 30 jours?